

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 83 (1932)
Heft: 6

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de près, on remarque très bien le prolongement de cette branche, à droite de la deuxième tige; à partir de celle-ci, l'accroissement semble arrêté depuis longtemps; à tout le moins, son diamètre est beaucoup plus petit que dans la section comprise entre les deux fûts.

Soudées par le pied et par le rameau commun, vers 2½ m de hauteur, ces deux tiges forment ainsi un système rigide qui a dû modifier la façon dont elles réagissent contre le vent.

Nous devons cette intéressante photo à M. le Dr *Basil Price*, à Cobham, auquel nous adressons nos vifs remerciements. *H. B.*

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Réunion annuelle de 1932. Le comité permanent a, le jour même de l'ensevelissement de son président, M. *Graf*, décidé ce qui suit :

Le décès du président en charge de la Société forestière suisse rend impossible, pour 1932, la réunion annuelle à St-Gall, dont M. *Graf* revêtait les fonctions d'inspecteur forestier cantonal. Tenant compte de ce douloureux événement et aussi de la crise financière actuelle, il est admis que cette assemblée, décidée régulièrement en 1931, n'aura pas lieu dans le canton susnommé.

Elle sera remplacée par une réunion administrative, à Zurich, le vendredi 26 août, suivie, le lendemain, d'une excursion dans la forêt de l'Ecole forestière.

Le programme définitif ne pourra être établi que plus tard.

(*Communiqué.*)

CHRONIQUE.

Confédération.

Ecole forestière. *Examen de diplôme final.* A la suite des examens réglementaires subis pendant le mois d'avril, l'Ecole polytechnique a décerné le diplôme d'ingénieur forestier aux trois candidats dont les noms suivent :

MM. *Berberat Ernest*, de Montinez (Berne),
Bührer Hermann, de Schlieren (Zurich),
Leibundgut Hans, d'Affoltern i. E. (Berne).

Il ne s'est pas présenté d'autres candidats à ces troisièmes épreuves du diplôme fédéral.

Eligibilité à un emploi forestier supérieur. Conformément aux prescriptions actuellement en vigueur, et à la suite des examens subis, le Département de l'Intérieur a déclaré éligibles à un poste supérieur de l'administration forestière :

MM. *Borel Pierre*, de Neuchâtel et Couvet,
Hadorn Charles, de Forst (Berne),
Keller Jacob, de Glattfelden (Zurich),
Lanz Charles, de Berne,
Ritz Werner, de Schnottwil (Soleure).

Cantons.

Bâle-Campagne. Ce canton vient de créer un deuxième poste d'adjoint à l'inspection cantonale des forêts. Le Conseil d'Etat en a désigné le titulaire en la personne de M. *Paul Rieder*, de Rothenfluh, ingénieur forestier.

Berne. Il a été créé, voilà quelques années, un poste d'inspecteur forestier intercommunal pour le groupe suivant de communes : Brügg, Evilard, Nidau, Orpondes, Savagnier, Daucher et Douanne. Le premier titulaire de cette place, M. Gnägi, ayant été nommé inspecteur forestier d'arrondissement, vient d'être remplacé par M. *Werner Studer*, d'Escholzmatt, jusqu'ici adjoint d'un inspecteur forestier d'arrondissement.

Vaud. *La situation du marché des bois vers le 15 mars.* « Depuis un mois la situation s'est éclaircie et, maintenant, nous voyons mieux où nous allons. La rupture du traité de commerce avec l'Allemagne est effectif depuis le 4 février; l'importation libre a fait place, dès ce moment, aux restrictions et aux contingentements. Bien que prise tardivement, cette mesure a déjà fait sentir ses bons effets. Nos relations commerciales avec la Suisse allemande, interrompues depuis l'automne 1930, sont renouées. Nous avons pu y placer, ces dernières semaines, près de 2000 m³.

Au 22 décembre 1931, après nos ventes collectives d'automne, l'Association était chargé d'écouler 6383 m³ ayant déjà passé en vente et n'ayant pas trouvé preneurs. Entre temps, 5040 m³ nouveaux sont venus s'ajouter à ce volume. Au 15 mars 1932, il ne nous reste que 3320 m³ à placer. Ainsi, pendant les trois derniers mois, nous avons pu vendre 8103 m³ et ceci aux prix de l'automne 1931.

La situation n'est donc pas aussi mauvaise qu'on le craignait en septembre, car nous avons maintenant la possibilité d'écouler notre production à des cours stabilisés.

Les importations de bois allemands, immédiatement avant la fermeture des frontières, comportaient surtout des bois de charpente de dimensions généralement faibles. Le prix de cet assortiment est ainsi très déprimé. Les pièces de fortes dimensions, même de qualité moyenne, sont, par contre, recherchées et d'un placement facile. Il importe d'exploiter, ce printemps, surtout cet assortiment.

Le prix des sciages hêtre est déprimé; la demande est faible et le placement des plus difficile. Les chênes, par contre, sont recherchés et les prix à la hausse. On nous signale des ventes à un prix atteignant — pour beaux assortiments, il est vrai — 150 fr. le m³.

« L'industrie du papier ayant été récemment protégée, nous pouvons espérer, pour cet automne, la conclusion d'un contrat collectif. Les perspectives pour le placement de poteaux sont peu favorables. »

G.

(Extrait du « Bulletin de l'Association forestière vaudoise ».)

Vaud. *Décès de M. Jean-David Jaquillard, ancien garde de triage, à Flendruz (Rougemont).* Le 18 avril est décédé, à Flendruz, à l'âge de 70 ans, des suites d'un refroidissement, l'ancien garde forestier *J.-David Jaquillard*.

Ce fut un homme remarquable à bien des égards.

Avant tout, un brave homme dans toute la force du terme, d'une droiture admirable, optimiste, bienveillant et incapable de médiser de son prochain.

Du bon garde forestier, il possédait toutes les qualités : excellent observateur, amoureux de la forêt, bûcheron parfait, très consciencieux et ponctuel, puis sachant magistralement diriger une équipe d'ouvriers.

Il m'a été donné de compter David Jaquillard, pendant dix ans, comme l'un de mes gardes : c'était un vrai collaborateur. Je n'eus jamais autre chose à lui dire que des éloges sur son travail. Passer une journée en forêt avec lui m'était une fête.

Quel plaisir de venir le surprendre en plein travail, dans un chantier, coupe ou chemin en construction ! Toute l'équipe était bien à la besogne, avec un air content. Fallait-il faire un ouvrage un peu dangereux, élaguer sur pied un gros arbre. par exemple : c'était Jaquillard qui s'en chargeait, quoique le plus âgé de tous. Et, tout en abattant gaillardement branches et chicots, du haut de son poste il racontait quelque bonne histoire.

Mais aussi, comme ses ouvriers le respectaient et le vénéraient !

— Oncle David, faites bien attention de ne pas vous « dérocher » !

Car, pour ses ouvriers, celui qui besognait si bien et s'exposait partout le premier, n'était ni monsieur Jaquillard, ni « le garde », c'était « l'oncle David ». Et, pour lui, ses ouvriers étaient un peu comme ses enfants : il les tutoyait tous.

Heureux temps, heureuses gens !

Qui s'étonnerait, sachant cela, d'apprendre que le travail d'une telle équipe progressait comme par enchantement et qu'il était toujours excellent. Et, par-dessus tout, meilleur marché que partout ailleurs !

Le garde Jaquillard possédait quelques forêts, au-dessus de Flendruz, qui comptent parmi les plus belles et les plus riches en grosses plantes de la région. A l'inverse de tant de gens, il estimait que les beaux arbres de la forêt sont là aussi pour la joie des yeux. Dans une lettre qu'il m'écrivait à Nouvel-An 1918 — je garde précieusement toutes celles que j'eus le plaisir de recevoir de lui dès 1916, à chaque premier de l'An — je lis : « Quant à la forêt du Crosex, sur le chemin de Derrey-Dzu, je n'ai pas encore touché aux plus belles plantes. Elles font encore honneur au forestier. Si je ne les voyais pas en passant, il me semblerait que j'ai commis un crime ! »

Voilà qui caractérise bien l'homme !

Debout tous les jours à 4 heures du matin, pour les soins à donner

à son bétail, ce fut un rude travailleur. « Cela vaut mieux que d'être malade », me déclarait-il dans sa dernière lettre, de fin décembre 1931.

Homme de bon conseil et obligeant, il a été appelé à faire partie des autorités de sa commune : il fut longtemps municipal de Rouge-mont et, jusqu'à sa mort, membre du conseil de la paroisse.

Vrai chrétien, J.-David Jaquillard a pratiqué l'amour de son prochain et ne comptait pas d'ennemis.

Adoré de tous les siens, il est parti leur laissant le plus bel exemple, emportant l'affection de tous ceux qui l'ont connu. Il a eu la satisfaction de voir son fils lui succéder comme garde de triage, dans cette belle vocation qu'il a si magnifiquement honorée.

A sa veuve et à tous ses enfants et petits-enfants, j'adresse l'expression de ma plus chaude sympathie.

De mon cher ami J.-David Jaquillard, auquel je dois tant de belles heures et l'exemple d'une vie toute remplie de rayonnante bonté, je garderai ce souvenir, qui illumine et réconforte, d'une belle âme.

H. Badoux.

Valais. *Rapport du département forestier sur sa gestion en 1931.* C'est toujours un plaisir de feuilleter ce rapport annuel sur l'activité du personnel forestier valaisan : il est fort instructif, de lecture agréable et complet à souhait.

Il n'y manque pas de renseignements administratifs, parfois même d'ordre très personnel. On apprend ainsi que le Département a infligé un rappel à l'ordre à un inspecteur d'arrondissement, « pour négligence invétérée et retards continuels dans l'expédition des affaires courantes ». Et, de même, 7 gardes de triage sont cités comme « se distinguant par leur négligence ». Hélas ! ce sont choses qui arrivent !...

Au chapitre *forêts communales*, il y a lieu de relever que les coupes de répartition (bois de construction et bois d'affouage) ont comporté presque exactement le même volume (58.103 m^3) qu'en 1930 (58.341 m^3). Au « marché des bois », on nous apprend que la crise n'a pas sévi en Valais aussi fort qu'ailleurs; dans l'ensemble du canton, les prix réalisés sont qualifiés de satisfaisants.

L'inspecteur forestier du Ve arrondissement a pris l'initiative d'une intéressante innovation : la *vente d'arbres de Noël*, choisis dans les bois d'éclaircie. Tout en laissant un léger bénéfice, elle offre un moyen efficace de lutter contre les nombreux abus qui se commettent en forêt, peu avant Noël. Voilà qui pourrait avantageusement être imité ailleurs !

Depuis l'entrée en vigueur des nouvelles « Prescriptions pour l'aménagement des forêts communales », 71 plans d'aménagement ont été sanctionnés par le Conseil d'Etat (24.260 ha). L'étendue des forêts aménagées en 1931 n'a été que de 3380 ha, contre 7890 ha en 1930, et cela bien que les travaux sur le terrain aient été poussés activement. Pour 1932, cette étendue est évaluée à environ 16.600 ha.

Chacun se souvient que février 1931 a été caractérisé par d'abondantes chutes de neige suivies plus tard, dans les hautes régions, de nombreuses chutes d'avalanches. Toutefois, dans le Valais, leurs dommages aux forêts furent moins graves qu'on aurait pu le craindre. En revanche, le rapport nous apprend que les immeubles ruraux ont, dans certaines régions, subi de vrais désastres. Ainsi, dans les trois districts supérieurs, plus de 30 *avalanches* sont descendues dans 15 communes, emportant ou endommageant 65 bâtiments et 40 pièces de bétail, coupant les lignes télégraphiques et téléphoniques, interceptant la circulation routière et ferroviaire pendant plusieurs jours.

Dans l'arrondissement V (Sierre), une avalanche de grande dimension a rasé 7 ha de forêt sur l'alpage de Colombire et pénétré jusque dans les forêts inférieures, renversant environ 400 m³ de bois.

Une autre, à *Orsières*, a mis à terre 700 m³ de bois.

C'est dire l'importance que possède, dans le Valais, la question de *la défense contre les avalanches*. Et nous ne voulons pas manquer de rappeler que son service forestier déploie un beau zèle dans cette lutte, aidé — il convient de ne pas l'oublier — par de généreuses subventions de la Confédération.

En 1931, pas moins de 60 projets de travaux de défense (avalanches) étaient en cours d'exécution dans le Valais (devis des frais : 2.401.190 fr.). Il faut ajouter 22 projets de chemins forestiers et téléférages (devis des frais : 1.554.000 fr.). Sur le total de la dépense ainsi devisée (3.955.265 fr.), le canton a décidé d'allouer un subside de 689.000 fr.

Et si nous examinons de plus près les travaux de défense contre l'avalanche et de reboisement, exécutés en 1931, ils se décomposent comme suit :

- a) construction de 10.876 m³ de murs;
- b) construction de 6365 m³ de terrasses;
- c) plantation de 174.400 plants forestiers.

La dépense pour les seuls travaux de défense s'est élevée à 315.760 fr.

Quant aux *chemins forestiers* construits en 1931, leur longueur totale est de 27.571 m, le coût total ayant comporté 551.200 fr. Les subventions pour installations de transport varient comme suit : de la Confédération, 20 à 40% ; du Canton, 20 à 35%.

Le rapport de gestion contient quelques lignes consacrées à la réunion annuelle de la Société forestière suisse dans le Valais en 1931. Comme presque tout le corps forestier suisse y a assisté et que notre Journal en a publié une longue relation, nous pouvons nous abstenir de revenir sur cette belle assemblée, dont tous les participants ont gardé un souvenir aussi instructif qu'agréable. *H. Badoux.*

Zurich. *Nominations.* M. *H. Grossmann*, de Höngg, vient d'être nommé inspecteur forestier de l'arrondissement VI (Bulach), en remplacement de M. E. Volkart, décédé. A la suite de cette nomination,

M. *Ad. Marthaler*, ci-devant expert forestier à l'Inspectorat cantonal, a été promu au grade d'adjoint de l'inspecteur cantonal, que revêtait jusqu'ici M. Grossmann.

Zurich. *Instructions pour l'élaboration et la révision de l'aménagement des forêts publiques, 1930.* Ces instructions remplacent celles du 20 décembre 1910.

On peut bien dire que ces nouvelles instructions pour l'élaboration des plans d'aménagement, dans les forêts publiques, sont une conséquence de l'application de la Méthode du contrôle, introduite d'abord dans le canton de Neuchâtel. C'est une adaptation à cette méthode, dont le succès s'affirme une fois de plus. Nous sommes heureux de constater que le canton, qui abrite l'Ecole forestière fédérale, l'ait admise officiellement. Ses forêts ne pourront qu'y trouver avantage et profit.

Il ne saurait être question d'entrer ici dans le détail de ces directives.

Bornons-nous à relever quelques côtés susceptibles d'en donner la caractéristique.

Détermination du matériel. Il est prévu, pour la haute futaie et le taillis composé, l'inventaire de toutes les tiges mesurant 16 cm et plus de diamètre. La place de mensuration est fixée par un trait horizontal, fait au moyen de la griffe, à 1,3 m.

Les catégories de diamètres sont établies par groupes de 4 cm; ainsi : 16—20 cm = 18 cm, etc.

Le calcul du matériel sur pied (volume total; y compris l'écorce) a lieu au moyen d'un *seul tarif* local (ou aussi régional).

Il a été prévu quatre catégories de grosseur, comprenant :

- 1^o les diamètres de 16 à 24 cm;
- 2^o » » » 24 à 36 »
- 3^o » » » 36 à 52 »
- 4^o » » » 52 cm et plus.

Pour la détermination de l'*accroissement*, les instructions prévoient deux méthodes : 1^o en utilisant le volume déterminé sur pied (accroissement courant);

2^o en utilisant le volume du bois abattu (accroissement moyen).

Elles indiquent aussi comment doit s'établir la différence dans les deux cas qui précèdent, entre les « produits principaux » et les « produits intermédiaires ». Les règles admises à ce sujet s'inspirent de celles en usage parmi les adeptes de la Méthode du contrôle.

Les révisions d'aménagement se répètent de 10 en 10 ans.

Par l'adoption de ces instructions, inspirées de l'esprit qui anime la Méthode du contrôle, le canton de Zurich vient de réaliser, en matière d'aménagement, un progrès pour lequel il convient de féliciter son administration forestière. Leur application permettra d'étendre encore la surface boisée de la Suisse, à l'intérieur de laquelle des comparaisons sont possibles touchant le volume sur pied, l'accroissement, le résultat d'opérations culturales diverses, etc. Ce sera tout avantage.

Etranger.

France. *Société forestière de Franche-Comté et des provinces de l'Est.* Le comité de cette association vient de désigner comme successeur du très regretté M. Schaeffer, en qualité de secrétaire-rédacteur, M. Sornay, conservateur des eaux et forêts, à Lyon.

Cette nomination est saluée avec une réelle satisfaction par les sylviculteurs romands qui entretiennent des rapports suivis et agréables avec la société forestière franc-comtoise.

Le « Bulletin », organe trimestriel de ce groupement sylvicole, auquel M. Schaeffer avait collaboré avec tant de succès, sera désormais rédigé par M. Sornay. Le forestier très averti qu'est M. Sornay connaît notre pays et s'intéresse, en particulier, aux questions d'améliorations pastorales si en faveur en Suisse.

Alors que, très récemment encore, il était chargé de la conservation de Chambéry, il a donné, en Savoie et en Haute-Savoie, une impulsion remarquable à cette branche annexe de la sylviculture.

M. Sornay est actuellement à la tête d'un service récemment instauré : celui de chef de la commission de pêche et de pisciculture des bassins du Rhône et du Rhin. C'est à ce titre que ce distingué sylviculteur sera appelé à traiter, avec nos autorités forestières fédérales, maintes questions intéressant la pêche dans le lac Léman.

A. Barbey.

BIBLIOGRAPHIE.

R. S. Troup. *Exotic forest trees in the British empire.* 1 vol. in-8° de 259 p., avec 4 cartes. Oxford University Press. 1932. Prix : relié 20 sh.

La question des essences exotiques à employer dans les plantations forestières est de grande importance pour l'empire anglais. La 3^{me} conférence des délégués forestiers de celui-ci, réunie en 1928, y a voué toute son attention et a exprimé le désir qu'une publication d'ensemble lui soit consacrée.

Telle est l'origine de ce travail de M. le professeur *Troup* qui, à côté de son enseignement à l'Ecole forestière d'Oxford, dirige l'Institut forestier impérial.

Ce livre contient l'énumération de plusieurs centaines d'espèces (15 *Abies*, 31 *Acacia*, 95 *Eucalyptus*, etc.), dont celles du genre *Eucalyptus*, à elles seules, comprennent 60 pages.

Mais il ne s'agit pas d'une « flore ». Ce livre ne contient pas la description des espèces citées. Il se borne à renseigner sur leur aire naturelle de dispersion, et sur les essais tentés, jusqu'ici, pour en faire la culture dans les différents dominions de l'Empire. Ouvrage avant tout de statistique, qui s'achève par deux appendices, consacrés aux climats de l'Australie et de l'Afrique du Sud.

Une telle récapitulation et mise au point sera de la plus grande utilité pour tous ceux qui, dans le Royaume-Uni — et ils sont nombreux — ont à s'occuper d'exotiques. Elle représente, de la part de son auteur, une grosse somme de travail fort méritoire.

H. Badoux.

E. Hitz. *Leitfaden für die praktische Forstwirtschaft.* Un vol. in-8°, avec 11 planches hors texte et 59 illustrations dans le texte. — Commissionnaire : H. R. Sauerländer & C^{ie}, à Aarau. 1932. Prix : relié 11 fr.